

Ce guide méthodologique AMC est accompagné d'annexes techniques constituées de fiches indicateurs pour chaque indicateur non monétaire à renseigner et d'une description des fonctions de dommages à utiliser pour l'évaluation des dommages monétaires.

L'AMC présentée par le porteur du PAPI doit suivre la méthode nationale et utiliser les outils mis à disposition dans les annexes techniques.

Pour les projets relatifs aux inondations torrentielles et aux inondations par ruissellement, en l'absence d'une méthodologie nationale aboutie, le porteur du PAPI proposera une méthodologie adaptée à ces aléas.

Pour la réalisation d'une ACB, le porteur du PAPI appliquera le guide méthodologique de l'AMC, en ne retenant que les indicateurs d'efficience (qui reposent sur les coûts et les bénéfices uniquement monétaires et les indicateurs d'efficacité monétaires (dommages monétaires évités)).

Il est demandé de présenter un rapport d'AMC/ACB :

- dont la structure suit les étapes ci-dessus afin de faciliter sa réalisation et son exploitation ;
- qui précise quelle version du guide méthodologique national est utilisée. En effet, dans une logique d'amélioration continue, le guide est susceptible d'évoluer ;
- dans lequel l'ensemble des hypothèses et étapes de calculs sont exposées ;
- dont la conclusion offre un avis synthétique sur le projet et sur ses variantes du point de vue socio-économique. Elle devra se baser sur les résultats des indicateurs synthétiques obtenus et, le cas échéant, d'éléments plus qualitatifs issus de l'analyse effectuée en amont (répartition des bénéfices / pertes géographique et par nature d'enjeux, critères qualitatifs venant compléter les indicateurs élémentaires, etc.) ;

Les attendus de l'étude AMC/ACB sont décrits en annexe 4.

La complexité de certains projets ou de certaines pièces du dossier peut nécessiter le recours à une tierce expertise pendant l'instruction. Cette expertise, à la charge de l'État, est demandée par le service instructeur de la DREAL en concertation avec le ministère chargé de l'écologie.

Une plateforme à destination des utilisateurs de la méthode nationale AMC/ACB (bureaux d'études, porteurs de projets, DREAL, etc.) est disponible et regroupe de nombreuses fonctionnalités (foire aux questions, espace documentaire, boîte à outils, etc.). La demande d'inscription se fait à l'adresse mail experts.amc@developpement-durable.gouv.fr.